



L'action des affiliés du SCFP, ailleurs au Canada

Kevin Skerrett

Service de recherche du SCFP

22 février 2012

- Introduction
- Bref aperçu de la présentation
- Alors, quel est l'état des régimes de retraite ailleurs au Canada?

« Quand les RH sautent les plombs! »
[ou « Quand les Ressources humaines sautent les plombs »]

Globe + Mail, Jeudi 20/11



De quelle manière les employeurs et les gouvernements s'en prennent-ils aux régimes de retraite du Canada?

1. La conversion de régimes de retraite à prestations déterminées en régimes de retraite à cotisations déterminées (p. ex. Vale Inco, US Steel, Ville de Amherst)

De quelle manière les employeurs et les gouvernements s'en prennent-ils aux régimes de retraite du Canada? (suite)

2. Réduction des prestations (y compris les changements à deux vitesses)
 - a. réduction ou élimination du taux d'indexation (même pour les retraités)
 - b. élimination des dispositions relatives à la retraite précoce
 - c. réduction dans les calculs de la formule de base (St John)
 - d. réduction des prestations des « cibles faciles » : les nouveaux employés et ceux qui optent pour la pension à jouissance différée.

De quelle manière les employeurs et les gouvernements s'en prennent-ils aux régimes de retraite du Canada? (suite)

3. Changement de responsabilité du partage des coûts
 - e. augmentation de la cotisation des membres (passant parfois à un partage des coûts à parts égales)
 - f. changements aux ententes sur le « partage des responsabilités », parfois associées à une gouvernance paritaire (c.-à-d. régime de la fonction publique fédérale)
 - g. conversion des régimes de retraite à prestations déterminées en régimes de retraite à « prestations ciblées »

6

Stratégies du SCFP pour répondre aux attaques

1. Défendre ardemment les régimes de retraite à prestations déterminées
2. Dénoncer les suspensions de cotisations de la part des employeurs
3. Compromis judicieux
4. Mieux informer les participants aux régimes pour mieux défendre les régimes de retraite
5. Se concentrer sur les besoins des travailleuses et d'autres groupes en quête d'équité
6. Élargir la couverture – employés à temps partiel, et autres travailleurs exclus des régimes
7. Soutenir l'élargissement des régimes publics de retraite
8. Inclure les régimes de retraite à la négociation des conventions collectives

7

RREMO

- Régime comprenant plusieurs employeurs, créé en 1962
- Participation obligatoire assujettie à la loi
- Réussite importante : niveau commun de prestations et de cotisations partout dans la province et indexation intégrale
- Faible importance : structures de gouvernance problématiques ne permettant pas une meilleure représentation du SCFP, parfois mis en minorité par des employeurs ou d'autres syndicats, politiques d'investissement qui posent problème
- Généralement, ne fait pas l'objet de négociations collectives

Questions?

Kevin Skerrett
Service de recherche du SCFP